

MRD 7/20/00

08-16-2000

FORM PTO - 1595
1-31-92

RECORD

U.S. DEPARTMENT OF COMMERCE
Patent and Trademark Office

P

101434081

To the Honorable Commissioner of Patents and Trademarks, please record the attached original documents or copy thereof

1. Name of conveying party(ies):

Rhône-Poulenc Rorer S.A.

2. Name and address of receiving party (ies):

Name: Aventis Pharma S.A.

Internal

Address: 20, avenue Raymond Aron

Street F-92160 Antony Cedex

Address: France

Additional name(s) of conveying party(ies) attached? Yes ☒ No

City: State: Zip

3. Nature of conveyance:

☐ Assignment☐ Merger☐ Security Agreement☒ Change of Name☐ OtherAdditional name(s) address(es) attached? ☐ Yes ☒ No

Execution Date: December 20, 1999

4. Application number (s) or patent number (s): 09/068,753; 09/160,937; 09/269,515

If this document is being filed together with a new application, the execution date of the application is:

A. Patent Application No.(s)

B. Patent No.(s)

Additional numbers attached? Yes ☒ No

5. Name and address of party to whom correspondence concerning document should be mailed:

Name:

Christine M. Hansen

CONNOLLY, BOVE, LODGE & HUTZ, LLP

Internal Address: P.O. Box 2207

Street Address:

City: WILMINGTON State: DE Zip: 19899

6. Total Number of applications and patents involved: (3)

7. Total Fee (37 CFR 3.41) \$ 120.00

☒ Enclosed: \$120.00

Authorized to be charged to deposit account

8. Deposit account number: 03-2775

(Attach duplicate copy of this page if paying by deposit account)

DO NOT USE THIS SPACE

9. Statement and Signature

To the best of my knowledge and belief, the foregoing information is true and correct and any attached copy is a true copy of the original document.

Christine M. Hansen

Name of Person Signing Reg.30,962

Signature

July 17, 2000

Date

Attorney Docket #: 7351*1, 3, 4

Total number of pages including cover sheet, attachments, and document: (7)

OMB No. 0651-0011 (exp. 4/94)

Do not detach this portion

Mail documents to be recorded with required cover sheet information to:

Commissioner of Patents and Trademarks

Box Assignments

Washington, D.C. 20231

Public burden reporting for this sample cover sheet is estimated to average about 30 minutes per document to be recorded, including time for reviewing the document and gathering the data needed, and completing and reviewing the sample cover sheet. Send comments regarding this burden estimate to the U.S. Patent and Trademark Office, Office of Information Systems, PK2-1000C, Washington, D.C. 20231, and to the Office of Management and Budget, Paperwork Reduction Project (0651-0011), Washington, D.C. 20503.

:ODMA\MHODMA\CB;100258;1

08/15/2000 DNGUYEN 00000213 09068753

01 FC:581

120.00 DP

PATENT
REEL: 010991 FRAME: 0529

COPIE CERTIFIEE CONFORME

RHÔNE-POULENC RORER S.A.

société anonyme au capital de 2.276.090 665 F

siège social : 20, avenue Raymond Aron - 92160 ANTONY

RCS Nanterre B 304 463 284

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DU 20 DECEMBRE 1999**

L'an 1999

et le 20 décembre à 9 heures 30,

les actionnaires de RHÔNE-POULENC RORER S.A. se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire, sur la convocation qui leur a été faite par le conseil d'administration et adressée à chacun d'eux par correspondance en date du 8 décembre 1999.

Il a été dressé une fouille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

M. Gilles BRISSON préside l'assemblée en sa qualité de Président du conseil d'administration.

MM. Bernard DUBOIS et Bernard REULEAU, qui sont - tant personnellement que comme mandataires - les deux plus forts actionnaires présents à l'assemblée et acceptant ces fonctions, sont nommés scrutateurs.

M. Alain GALLOIS est choisi comme secrétaire.

Le bureau étant ainsi composé, le Président constate que, d'après la fouille de présence, cinq actionnaires sont présents ou représentés, possédant ensemble 14.615.164 actions sur les 14.615.168 actions ordinaires composant le capital social.

L'assemblée, réunissant ainsi plus du tiers du capital social, est déclarée régulièrement constituée ; elle peut valablement délibérer et procéder au vote des résolutions.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, restera déposée au siège social conformément à la loi.

Le Président constate en outre que les commissaires aux comptes ont été régulièrement convoqués, conformément aux dispositions de l'article 231 de la loi du 24 juillet 1966.

Il rappelle ensuite que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- Rapport du conseil d'administration.
- Changement de dénomination sociale et modification corrélatrice de l'article 2 des statuts,
- Pouvoirs.

Puis il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation adressée à tous les actionnaires,
- la copie et l'accusé de réception de la lettre recommandée adressée aux commissaires aux comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés,
- la liste des actionnaires,
- le projet de résolutions qui seront soumises à l'assemblée.

Le Président déclare que le rapport du conseil d'administration, le texte du projet de résolutions, ainsi que tous autres documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires applicables ont été tenus, au siège social, à la disposition des actionnaires de la présente assemblée, et ce, conformément aux prescriptions de la loi du 24 juillet 1966 et du décret du 23 mars 1967.

Le Président précise qu'aucun actionnaire n'a usé de la faculté conférée par l'article 138 du décret du 23 mars 1967, relative à l'envoi des documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 dudit décret, et qu'aucun actionnaire n'a requis l'inscription - à l'ordre du jour de la présente assemblée - de projets de résolutions.

Le Président donne lecture du rapport du conseil d'administration

3.

Puis, après un échange de vues, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes devant être adoptées à l'unanimité :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale,

sur la proposition du conseil d'administration,

délibérant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les délibérations extraordinaires,

décide :

- d'adopter la dénomination AVENTIS PHARMA S.A. qui, à compter du 17 janvier 2000, se substituera à RHÔNE-POULENC RORER SA,
- et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts qui sera dès lors rédigé comme suit :

« Article 2 - Dénomination sociale

« La société a pour dénomination AVENTIS PHARMA S.A. ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,

confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sent on 02/18/00 at 16:12 - AVENTIS PHARMA S.A. - 0155/17/27 Page 00

00/10/00 14:46 P.000/000

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures 30 et de tout ce qui dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par tous les membres du bureau.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
Le Président Directeur Général
Par Prémont

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

FRANÇAISES PAR ACTION

Dimanche 19 à Mardi 21 décembre 1999

101^{ème} année

N° 353 à 35

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

DÉPARTEMENTS	75	78	92	93	94
CONSTITUTIONS	62	63	69	70	71
TRANSFORMATIONS	63				
MODIFICATIONS	64	68	69	70	71
FUSIONS OU SCISSIONS (PROJETS OU RÉALISATIONS)	65				72
DISSOLUTIONS	68		70	71	72
DISSOLUTIONS-CLÔTURES	68		70		
CLÔTURES DE LIQUIDATION	66	68	70		72
AVIS AUX ACTIONNAIRES OBLIGATAIRES SOCIÉTAIRES					
CONVOICATIONS AUX ASSEMBLÉES	66				
AVIS DE RÉUNION VALANT AVIS DE CONVOCAION					
ÉMISSIONS ACTIONS OU OBLIGATIONS					
AVIS FINANCIERS					
CAUTIONS ET GARANTIES					
VENTES DE FONDS	67			71	
CÉSSIONS DE DROITS					
RÉSILIATIONS DE BAUX					
AVIS D'APPORTS				70	
LOCATIONS-GÉRANCES					
AVIS RELATIFS AUX PERSONNES				70	
ADJUDICATIONS					
BILANS					
PETITES ANNONCES					
VENTES AUX ENCHÈRES DES NOTAIRES					

PAR AVIS DE MESSIEURS

Le Préfet de Paris

du 22/12/1999

Le Préfet des Yvelines

du 21/12/1999

Le Préfet des Hauts-de-Seine

du 30/12/1999

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis

du 25/12/1999

Le Préfet du Val-de-Marne

du 21/12/1999

Le GIE GAZETTE DU PALAIS

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

a été désigné comme

publieur officiel en 1993

pour les départements de Paris

Yvelines, Hauts-de-Seine,

Seine-Saint-Denis, Val-de-

Marne, de toutes branches

judiciaires et légales, et

matière de procédure civile et

de toutes celles présentes et

matière de commerce, et

liquidations des biens, et

redressement judiciaire, sur

que de tous les notes et

sociétés.

Les surcharges, souscrites et

lignes, sous-lignes, fillet

paragraphe et alinéas so-

définies par les arrêts

d'habilitation.

N.B. L'administration décline

toute responsabilité quant à

l'usage des annonces légales.

8, RUE SAINT AUGUSTIN 75002 PARIS CEDEX 02

01 47 03 10 10 www.jss.fr

FAX FORMALITÉS : 01 47 03 93 55

FAX INSERTIONS : 01 47 03 93 00 et 01 47 03 93 11



TARIF PUBLICITAIRE

AVIS FINANCIERS

40,00 F 4,74 €

AVIS DIVERS

35,00 F 4,38 €

LA LIGNE - T.V.A.

ANNONCES LÉGALES

75 27,00 F 4,14 €

78 28,70 F 4,07 €

92 27,00 F 4,14 €

93 27,00 F 4,14 €

94 27,00 F 4,14 €

